

**COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE  
RÉUNION PLÉNIÈRE**

**CONSEIL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (CCTDC)  
18 NOVEMBRE 2014 À PARIS (MCC)**

**Liste des présents :**

Fleur Pellerin, Ministre de la culture et de la communication

Pour l'ADCF, M. Claude Raynal

Pour l'ADF, M. Claudy Lebreton

Pour l'AMF, Mme Anne Genevard

Pour l'AMGVF, M. Olivier Bianchi

Pour l'AMRF, M. Vanick Berberian

Pour l'AMVBF, Mme Danièle Carlier

Pour l'APVF, M. Rémy Rebeyrotte

Pour l'ARF, M. Jean-Jack Queyranne

Pour la FNCC, M. Florian Salazar-Martin et M. Philippe Laurent

Pour Villes de France, M. Frédéric Leturque

Pour le ministère de la culture et de la communication,

Fabrice Bakhouche, directeur du cabinet de la ministre de la culture et de la communication,  
Clarisse Mazoyer, directrice adjointe de cabinet, Corinne Poulain, conseillère en charge de  
l'éducation artistique et culturelle et des Territoires

Ann-José Arlot, chef du service de l'inspection générale aux affaires culturelles

Christopher Miles, secrétaire général, Vincent Berjot, directeur général des patrimoines, Michel  
Orier, directeur général de la création artistique, Laurence Franceschini, directrice générale des  
médias et des industries culturelles, Xavier North, délégué général à la langue française et aux  
langues de France.

Véronique Chatenay-Dolto, DRAC Ile-de-France, Marie-Christiane De La Conté, DRAC Nord-Pas-  
de-Calais et Arnaud Littardi, DRAC Aquitaine

Antoine-Laurent Figuière, chef du département de l'action territoriale.

Pour le commissariat général à l'égalité des territoires, M. Philippe Caradec

Pour le secrétariat général à la modernisation de l'action publique, M. Gilles Diot,

Pour le ministère de l'intérieur, Mme Violaine Demaret (secrétariat général) et M. Guillaume  
Robillard (DGCL)

Au titre des personnalités qualifiées, Mme Myrto Vitard, architecte et M. Jean-Pierre Saez, directeur  
de l'observatoire des politiques culturelles.

\* \* \*

\*

La **ministre** introduit la séance en rappelant que dans le contexte actuel, l'Etat et les collectivités territoriales portent une ambition partagée pour garder à la culture sa place au cœur du développement de notre pays. L'Etat prend toute sa part dans cette ambition, notamment par l'engagement d'un budget stabilisé, mais cela ne veut pas dire que ses missions n'évolueront pas. S'agissant des lois de décentralisation en cours, celles-ci nous engagent avant tout à créer les conditions d'une meilleure coordination de l'action culturelle sur les territoires par le biais des Conférences Territoriales pour l'Action Publique (CTAP) qui doivent explicitement être compétentes sur les compétences partagées, mais également des nouvelles formes de partenariats prévues (délégations de compétences) ou à imaginer au regard des évolutions en cours (nouvelles régions, métropoles, etc). Le champ de la culture est, potentiellement, compte tenu de l'exercice partagé des compétences, dans un processus évolutif. Le cadre de la revue des missions est l'occasion de réfléchir sur ce que seront nos politiques culturelles publiques demain. La ministre affirme la nécessité d'une administration déconcentrée de l'Etat culture, la modularité de son organisation et indique que la piste de réflexion que constitue la possibilité d'un guichet unique pourrait constituer une modalité de partenariat qui reste à préciser

Sur le rôle du CCTDC, la ministre réaffirme la volonté de faire du CCTDC une instance de référence, la porte d'entrée des négociations entre l'Etat et les collectivités territoriales, un lieu de débat qui porte notre parole commune et interroge la pertinence d'une institutionnalisation par voie réglementaire.

En tout état de cause, il s'agira de l'instance de concertation sur la loi culture et la ministre annonce un groupe de travail CCTDC sur ce sujet en décembre. Le projet de loi constitue l'occasion de proposer à la représentation nationale un débat sur ces deux grandes richesses de notre pays, le patrimoine et la création, et d'en souligner la complémentarité. Ainsi, il affirme solennellement la reconnaissance de la liberté de création artistique de même que la protection du statut des artistes. Il permettra notamment de reconnaître de nouvelles professions du spectacle dans notre droit du travail et d'améliorer la protection sociale ces professions. Il créera les conditions pour faciliter l'accès des personnes handicapées aux œuvres littéraires. Par ailleurs, ce projet de loi conforte et modernise la protection des patrimoines qui sont un immense atout de la France à promouvoir et valoriser afin de répondre aux attentes des publics et des territoires et de tirer toutes les conséquences de nos engagements internationaux. Il énonce une ambition nouvelle pour l'architecture, forme de création avec laquelle les Français sont en contact permanent.

Enfin, la ministre annonce l'organisation d'un événement populaire au printemps prochain. Les collectivités, porteuses au quotidien d'initiatives culturelles et artistiques sont invitées à s'associer à cet événement « Tous à l'œuvre ! ».

Pour l'**Association des Régions de France (ARF)**, Jean-Jack Queyranne estime que cette séance est à un bon moment pour que la culture ne soit pas oubliée dans le cadre de la revue des missions et des discussions de la loi NOTRe. Sur ce point, l'ARF formule 3 propositions. Tout d'abord que la culture soit au cœur des compétences en étant une compétence obligatoire considérant que quand il n'y a plus de clause de compétence générale, il y a danger. La culture ne peut ainsi être reléguée à l'article 28 du projet de loi. Il faut qu'elle soit reconnue et non considérée comme accessoire pour être ensuite partagée. La 2ème proposition est un transfert aux régions des industries culturelles (cinéma, audiovisuel, musique, édition et librairies), les Régions intervenant à hauteur de 113M€ alors que les crédits déconcentrés du MCC sont de 18M€. Ainsi, les régions seraient les interlocuteurs uniques des opérateurs nationaux. L'ARF déposera un amendement à la loi NOTRe en ce sens. Enfin, l'ARF propose un pacte culturel dans un contexte de baisse de la DGF, de forte concentration des dépenses du MCC en Île-de-France (66% d'après le rapport IGAC) et sur les structures labellisées. Jean-Jack Queyranne n'est pas favorable à la suppression des DRAC mais il faut une reterritorialisation de l'action de l'État que le pacte doit traduire. Enfin, il met en garde la ministre sur un projet de loi Culture pluridisciplinaire. L'ARF indique enfin son attachement à une loi sur la création à part entière et son scepticisme sur une loi Culture générale.

L'**Assemblée des départements de France (ADF)**, par la voix de son Président Claudy Lebreton, demande à ce que l'on s'interroge sur le bilan de la décentralisation qui serait a priori positif et indique que la compétence Culture est à aborder sous l'angle politico-juridique rappelant que « tout projet politique est avant tout un projet culturel ». Il propose que l'on s'interroge sur l'organisation décentralisée de la Culture mais aussi sur les modalités de la co-construction. Si le budget de l'Etat est maintenu, il n'en est pas de même pour les collectivités territoriales et les partenaires culturels sont aujourd'hui prêts à être associés à cette réflexion. Sur un pacte culturel ou autre, il s'interroge sur le fait de savoir si on continue et pour répondre à l'interpellation de la Ministre sur le CCTDC, doit-il vraiment être unique ? Enfin, il conclut en indiquant que le défi à relever est le numérique qui est le vrai bouleversement et un chantier prioritaire.

Pour la **Fédération Nationale des collectivités territoriales pour la Culture (FNCC)**, son président, Florian Salazar-Martin rappelle que la culture n'est pas une compétence partagée mais une responsabilité partagée. Il constate que la diversité de cette politique publique est née de la volonté des élus. Selon lui, il n'y a pas de crise de la politique publique culturelle mais plutôt une crise du financement. La libre administration des collectivités territoriales doit se conjuguer dans le champs culturel. S'agissant du CCTDC, la FNCC considère que l'institutionnalisation passe davantage par la pérennisation des groupes de travail et notamment sur la loi Culture sur laquelle la FNCC rappelle qu'il y a un besoin important d'Etat. Enfin, sur le pacte, il faut redonner du sens à l'action publique.

Anne Gennevard, pour l'**Association des maires de France (AMF)**, rappelle en préambule que les communes sont le principal financeur des politiques culturelles mais que cela est sous-estimé par absence d'étude sur les villes de moins de 10 000 habitants, qu'elles connaîtront, outre la baisse des dotations de 30Mds€ sur 3 ans une baisse des subventions des régions et départements, qu'il existe aujourd'hui des failles culturelles et une inéquité territoriale. De son point de vue, la délégation demandée par l'ARF n'est pas une bonne idée car cela toucherait au principe de libre-administration des collectivités territoriales. Par ailleurs, elle insiste sur le fait que l'Etat ne peut se désengager : les collectivités n'attendent pas que des interventions financières mais aussi et surtout l'expertise de l'Etat. Enfin, elle invite la Ministre à prendre les territoires comme clé d'entrée et non les champs culturels en mentionnant le travail remarquable fait en ce sens par la DRAC Rhône-Alpes.

Pour les Communautés qu'il représente, Claude Raynal (**Assemblée des communautés de France – ADCF**) indique que la culture a toujours permis de donner du sens au territoire et les montants financiers attribués ont connu un accroissement important de 23 % entre 2006 et 2010. Il partage la nécessité de coordonner les actions des collectivités publiques, via les CTAP et même s'il partage les réserves exprimées sur le terme de guichet unique, il considère que l'idée de fond est bonne. Il souligne le fait qu'il importe que les communautés d'agglomération disposent de la compétence culture et un amendement sera déposé en ce sens au projet de loi NOTRe.

Olivier Bianchi, pour l'**Association des maires des grandes villes de France (AMGVF)**, note un prochain CCTDC sur la loi Culture. Il fait état des enjeux actuels que sont la clarification des compétences, le rapprochement des communautés urbaines, d'agglomérations et de l'espace métropolitain et la question de la gouvernance locale. Les CTAP constituent, selon lui, la seule garantie de l'évolution non pour y transposer des dispositifs nationaux mais pour créer des dispositifs attachés aux enjeux des territoires répondant au besoin commun de culture. Il est favorable aux CTAP à la présence de l'Etat dans ces instances en tant que médiateur, harmonisateur ainsi qu'au guichet unique dont le principe est à encourager. Quant à la gouvernance, il faut une différenciation territoriale, étant acquis le maintien des DRAC.

Vanik Berberian de l'**Association des maires ruraux de France (AMRF)** indique que la culture n'est pas un sujet comme les autres, il est donc à traiter différemment et le vrai sujet est avant tout

la clarification et ce d'autant qu'il constate une inégalité de traitement sur le plan territorial. S'il n'est pas opposé à l'idée de guichet unique, il est principalement intéressé par les modalités de ce guichet et les moyens de fonctionnement.

Pour **Villes de France**, Frédéric Leturque indique que le citoyen doit être remis au cœur des préoccupations. Les villes s'interrogent sur leur avenir dans le contexte actuel mais la culture doit rester le lien social indispensable. Les DRAC ne doivent pas être maltraitées car elles travaillent à la mise en œuvre. Il note que la question de la concentration des crédits en Ile-de-France est à relativiser car le même phénomène se retrouve à d'autres niveaux, et notamment à l'échelle des communautés urbaines (Lille). Il s'exprime en faveur du CCTDC si celui-ci est en capacité d'exprimer des positions communes.

Pour l'**Association des villes et banlieues de France (AMVBF)**, Danièle Carlier invite la ministre à venir à Creil où la culture, comme dans toutes les villes et banlieues de France, est indispensable et nécessite une intervention financière de l'Etat.

L'**Association des petites villes de France (APVF)**, par la voix de Rémy Rebeyrotte, exprime les préoccupations liées aux efforts financiers aux collectivités territoriales. Il considère qu'il n'y aura pas de changement s'il n'y a pas une conception territoriale des politiques publiques. Il craint ainsi que la culture soit à nouveau appréhendée par discipline au sein des CTAP. De son point de vue, la culture doit être une compétence obligatoire des intercommunalités.

La **ministre**, qui souhaitait que chaque association puisse s'exprimer, répond ainsi aux différentes interventions :

- l'étude IGAC mentionnée par l'ARF est à élargir à d'autres niveaux de collectivités territoriales ;
- l'amendement sur les compétences des communautés d'agglomération recueille un avis favorable ;
- un groupe de travail sur le projet de loi Culture sera réuni en décembre et un CCTDC en janvier. Les documents seront transmis le plus rapidement possible.
- un groupe de travail sera également réuni sur l'instruction unique / le guichet unique.

La **ministre** rappelle également que l'effort financier a été substantiel pour le ministère ces dernières années et que dans ce contexte particulier, il y a des choix politiques à faire. S'agissant de l'implantation de l'Etat sur les territoires, elle rappelle sa conviction d'une présence forte indispensable et d'un ajustement de celle-ci en fonction de la réalité des territoires.

A l'invitation de la **ministre** sur le pacte et l'institutionnalisation du CCTDC,

Frédéric Leturque, **Villes de France**, souhaite que le pacte émane de groupes de travail auprès des DRAC et que celui-ci fasse l'objet d'une évaluation a posteriori. Pour le CCTDC, il se dit favorable à une officialisation permettant à l'instance de rendre des avis.

Claude Raynal (**ADCF**) est moins enclin à considérer que l'institutionnalisation du CCTDC le rendrait plus performant et souhaite que cette instance rédige le sommaire du pacte mais pose en préalable la redéfinition de l'Etat en région.

Jean-Jack Queyranne (**ARF**) précise que le pacte, selon lui, doit traiter de la question des labels et que l'objectif est de redonner du sens et redonner confiance, ce qui est indispensable pour l'ambition culturelle nationale.

Anne Gennevard (**AMF**) n'est pas favorable à l'institutionnalisation du CCTDC.

Pour Philippe Laurent (**FNCC**), le pacte doit marquer une volonté politique commune et le CCTDC doit rester un lieu de dialogue qui marque cette volonté politique. Le texte doit permettre d'afficher cette volonté à l'extérieur du CCTDC, auprès des artistes, des autres ministères.

Olivier Bianchi (**AMGVF**) est pour l'institutionnalisation du CCTDC sur le modèle du CNESER pour que cette instance existe. Sur le pacte, il faut le retour du politique, sortir de l'entre-soi. Il imagine une journée nationale avec l'État et les gouvernements locaux conclue par une charte à décliner ensuite territorialement via les CTAP.

Rémy Rebeyrotte (**APVF**) considère que la loi doit donner la dimension territoriale à la culture.

Vanick Berberian (**AMRF**) se dit soucieux de la méthode retenue pour la concertation et déplore l'absence du ministère de l'Éducation nationale au CCTDC.

La **ministre** conclut en annonçant la tenue d'un groupe de travail sur l'institutionnalisation du CCTDC, l'objectif commun étant de tendre vers la plus grande efficacité et une plus grande visibilité. Sur le pacte, il convient d'avancer collectivement très vite afin d'afficher notre ambition commune.

\*        \*  
          \*